

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 janvier 2025

PPRE INVITANT LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS À REFUSER LA RATIFICATION DE
L'ACCORD COMMERCIAL ENTRE L'UE ET LE MERCOSUR - (N° 695)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 15

présenté par

Mme Manon Meunier

à l'amendement n° 5 de M. Lepers

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 2, supprimer le mot :

« démesurée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement propose d'introduire une mention sur la nécessité de protéger la souveraineté alimentaire de l'Union européenne contre les effets néfastes de la libéralisation démesurée des échanges internationaux.

Le principe de souveraineté alimentaire est fondamental. En cela, il est pour nous nécessaire de mettre fin à la libéralisation des échanges agricoles.